

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-148 du 29 Mai 1987

portant approbation du budget prévisionnel
exercice 1987 du Centre d'Action Régionale
pour le Développement Rural (CARDER) de
l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois
constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre
l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie
Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation
et fixant leurs modalités de Gestion,
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, orga-
nisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et
de l'Action Coopérative,
- WU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts
des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER),
- WU le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative (CARDER),
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du vendredi 3 Avril
1987

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel exercice 1987 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) de l'Atlantique tel qu'il est annexé à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1987

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre de la Justice, chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Mohamed Souradjou IBRAHIM

Saliou ABOUDOU

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MDRAC 6 MJIEPSP-
MFE-MPS 12 AUTRES MINISTERE 11 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP1 IGE 3 DB-DCF-
DSDV-DTCP-DI 10 D&CT-GCONB 2 CARDER-ATLANTIQUE 4 CCIB 1 JORPB 1.-